

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni le 28 mars 2022 à 19 heures, à la salle Balavoine, sous la présidence de M. Patrick NICOLE-WILLIAMS, Maire.
Secrétaire de séance : Mahfoud GUENNOUN

PRESENTS : Mmes et MM. P. NICOLE-WILLIAMS, C. GUETAT, C. KOPFERSCHMITT, J. DOS SANTOS, D. PENOT, J.C. DURA, M. LORiot-CARNIS, Y. TOUYERAS, N. GUSTO, R. MESLEM, G. GENTHON, M. FAYET, J. GUILLERMINET, C. GAMBIER-ORTIZ, M. GUENNOUN, Z. MAZARI, L. DI SANTO, B. LOUKILI SENHAJI (arrivée à 19 h 30), M. TUNCA, H. KHETTAB, J. GAGET, A. CROS, E. JOUVE DE GUIBERT, J.N. SALMON, A. SAGIROGLU, C. DUMOULIN, B. JAN, L. NASSISI, A.V. MITTENDORFER

ABSENTS REPRESENTES :

M. LOMBARD pouvoir à C. GAMBIER-ORTIZ
L. GRONDIN pouvoir à C. GUETAT

K. HALLOUL pouvoir à C. DUMOULIN
A. VERJUS pouvoir à J-N. SALMON

DOMAINE	COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS	VOTES
Affaires juridiques	M. le Maire informe le conseil municipal de l'utilisation de sa délégation permanente.	information
	Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022.	unanimité
	Suite à la démission de Mme Constance DEBRYE en date du 29 décembre 2021, le conseil municipal désigne : - Evelyne JOUVE DE GUIBERT à la commission Enjeux environnementaux, - Rachid MESLEM (membre titulaire) au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci, - Zinelabidine MAZARI (membre suppléant) au conseil d'administration du collège Louis Aragon.	5 non participation au vote, 27 voix pour
Ressources Humaines	Le conseil municipal approuve les modifications suivantes apportées au tableau des effectifs : - Création d'un poste de chargé de relation et de service aux citoyens, catégorie C, filière administrative, comme prévu dans le cadre de la mise en place du guichet unique. - Création d'un poste d'assistant comptable pour le CTM et le bureau d'étude, catégorie C, filière administrative, qui sera en charge de la gestion comptable du CTM et du bureau d'étude. - Changement de filière d'un poste de gestionnaire budgétaire et comptable afin de mettre en adéquation les missions et la situation administrative.	unanimité
Vie scolaire	Le conseil municipal fixe le montant de la participation financière des communes, aux frais de fonctionnement des élèves accueillis en classes ULIS, pendant l'année scolaire 2021-2022, à 1 449,59 € par élève.	unanimité

Politique de la Ville	Le conseil municipal approuve les évolutions du dispositif « Bourse au permis » : - ouvrir aux auto-écoles conventionnées du territoire intercommunal - fixer le forfait du bénévolat dans les associations villardes entre 12 et 25 heures - prendre en compte la situation du demandeur dans son parcours d'insertion professionnelle au moment du dépôt de la demande de bourse au permis - étendre le profil des demandeurs aux étudiants qui auraient contracté un prêt pour leurs études.			unanimité	
	Le conseil municipal approuve le projet de contrat de prestation d'information juridique dispensée par la Maison de la Justice et du Droit de la commune de Villefontaine aux participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la CAPI.			unanimité	
	Le conseil municipal approuve les modalités du dispositif « chantier loisirs » et les dispositions de la convention avec les bailleurs sociaux pour la réalisation de ces chantiers.			unanimité	
	Le conseil municipal approuve le lancement du dispositif « cité éducative », label attribué par l'Etat pour 3 ans, sur le territoire Villefontaine – L'Isle d'Abeau en autorisant Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature.			unanimité	
Economie de proximité	Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant à la convention avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques. Cet avenant prolonge la convention jusqu'au 31 décembre 2022.			unanimité	
Affaires foncières et immobilières	Le conseil municipal approuve l'état des cessions et acquisitions immobilières relatif à l'année 2021			unanimité	
Affaires financières	Le conseil municipal constate que les résultats des opérations du compte de gestion 2021 dressés pour l'exercice 2021 par le receveur municipal sont identiques à ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation de réserve. Il approuve le compte de gestion 2021.			unanimité	
	Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 et constate qu'il est conforme aux écritures portées sur le compte de gestion.			24 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre	
		Recettes cumulées 2021	Dépenses cumulées 2021		Résultat
	Excédent de fonctionnement global 2021	28 080 497.12€	20 730 149.13€		7 350 347.99€
Besoin de financement d'investissement 2021	8 735 577.08€	11 731 140.46€	-2 995 563.38€		
	Excédent global de clôture 2021		4 354 784.61€		

Affaires financières	<p>Le conseil municipal affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Virement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 2 995 563.38€ pour faire face au besoin de financement du déficit reporté 2021 et des restes à réaliser 2021 de la section d'investissement. Cette somme étant reprise en recettes d'investissement au budget 2022. - Virement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » d'un montant de 4 354 784.61€. Cette somme étant reprise en recettes de fonctionnement au budget 2022. 	25 voix pour, 8 abstentions
	<p>Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de référence de TFPNB : 106.33 % - Taux de référence TFPB : 52.43 % 	25 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions
	<p>Le conseil municipal vote le budget 2022 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - section de fonctionnement : 28 529 249 € - section d'investissement : 19 101 395 € <p>Le montant total du budget 2022 de la commune, est donc arrêté en montant net à 47 630 644 €.</p>	25 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions
	<p>Le conseil municipal approuve l'état de répartition des subventions communales aux associations et au CCAS pour un montant de 385 000 € comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture : 45 350 € - Environnement : 3 800 € - Innovation sociale : 26 900 € - Solidarité : 160 050 € (dont 155 000 € au CCAS) - Sport : 71 700 € - Vie scolaire : 36 244 € - Subventions exceptionnelles : 40 956 € 	unanimité
	<p>Le conseil municipal révisé les autorisations de programme relatives aux opérations suivantes : Espace Prévert, gymnase Colas, restructuration du bâtiment Ex-Casino, espaces publics en centre-ville, restructuration du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour l'aménagement d'un guichet unique, réhabilitation extérieure du groupe scolaire Galilée.</p>	unanimité
	<p>Le conseil municipal approuve les dispositions du pacte financier et fiscal qui définit la stratégie financière de la CAPI et organise les relations financières avec les communes membres.</p>	28 voix pour, 5 voix contre

Aménagement et valorisation du territoire	Le conseil municipal fixe la participation financière de la commune à 24 631.60 € HT pour l'installation de 4 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, avenue de la République. Il approuve les termes de la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte Nord Dauphiné et la commune pour la pose et la gestion des colonnes enterrées.	28 voix pour, 5 abstentions
	Le conseil municipal émet un avis favorable au Plan des Mobilités proposé par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.	unanimité
	Le conseil municipal approuve les dispositions du contrat de relance du logement entre l'Etat, la CAPI et la commune de Villefontaine.	unanimité

Le Maire,

Patrick NICOLE-WILLIAMS